

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021040367

Dossier numéro : 2021-01-25/11

Titre

25 JANVIER 2021. - Règlement modifiant le règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 17-02-2021 page : 15409

Entrée en vigueur : 01-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). L'annexe 13 du Règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 est remplacée par l'annexe 13, jointe en annexe du présent règlement.

[Art. 2](#). Le présent règlement entre en vigueur le 1er avril 2021.

[ANNEXE.](#)

[Art.](#) N.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 17-02-2021, p. 15410)